



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2070665
dossier lié n° 2040019

Maisons-Alfort, le 7 novembre 2007

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
FILZEB, n° intrant 2070665**

LA DIRECTRICE GENERALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 25/10/2007 d'un dossier, déposé par INDOFIL CHEMICAL COMPANY, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FILZEB.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence MANFIL 80 WP, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2040019, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2014 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FILZEB est bien strictement identique à celle déclarée pour MANFIL 80 WP ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FILZEB, présentée par INDOFIL CHEMICAL COMPANY, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit MANFIL 80 WP.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND